

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le 19 JAN. 2023

ID : 071-217104454-20230118-DEC__4_2023-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 4-2023

TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DE LA SALLE INTERGÉNÉRATIONNELLE
ALFRED JARREAU

AVENANT N°2 – TRAVAUX MODIFICATIFS – LOT 8 –
« MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM – MÉTALLERIE »

ENTREPRISE FAUTRELLE

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision N°43/2021 du 22 juillet 2021, portant attribution à l'entreprise FAUTRELLE, du marché N°212 513, relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau, et notamment le Lot 8 : « Menuiseries Extérieures Aluminium – Métallerie », pour un montant de 192 844,25 € HT, soit 213 413,10 € TTC,

Vu la décision N°39/2022 du 17 octobre 2022 portant acceptation de l'avenant N°1 : travaux modificatifs du lot 08 : Menuiseries Extérieures Aluminium - Métallerie du marché N° 212 513 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau, pour un montant de 205 452,25 € HT, soit 246 542,70 € TTC

Considérant qu'à la demande de la maîtrise d'ouvrage il est nécessaire de poser des claustras métalliques en façade Est pour la sécurisation de l'accès de l'escalier de secours de la salle de l'étage et de la toiture terrasse,

Considérant que cette modification de configuration entraîne la suppression de la prestation initialement prévue au marché,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant au marché afin d'y intégrer le coût des travaux supplémentaires,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est acceptée la signature de l'avenant N°2, Travaux modificatifs - Lot 8 : « Menuiseries Extérieures Aluminium – Métallerie », du marché N°212 513, relatif aux travaux de réhabilitation et extension de la salle intergénérationnelle Alfred Jarreau, présentée par l'entreprise FAUTRELLE, ZA du Champ Brillant – 71310 MERVANS.

Article 2 : Le montant du marché modifié s'élève à 213 983,25 € HT soit 256 779,90 € TTC.

Article 3 : Les autres articles du contrat restent inchangés.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Trésorier de Chalon Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 18 janvier 2023

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

